

une hypothèse, qui ne peut être qu'une fuite de renseignements d'une réunion d'un comité qui siège à huis clos aux États-Unis. Je tiens cependant à réfuter carrément la déclaration du député d'Assiniboia, qui a dit, il y a quelques minutes, que le Canada n'était pas consulté. On a consulté le Canada à chaque étape du programme, et notre opinion a compté dans la balance. Je puis dire en toute franchise que je me suis entretenu presque tous les jours avec le secrétaire de la Défense, ou le sous-secrétaire, M. Douglas, à Washington. Je suis parfaitement au courant des propositions que l'on est en train de soumettre au comité du budget. Mais je ne puis en dire davantage jusqu'à ce que le comité ait reçu toutes les dépositions et fait rapport de ses recommandations,—je dis bien "recommandations", car on ne peut prendre aucune mesure intéressant le Canada sans nous consulter au préalable. Je ne m'attendrai pas sur une nouvelle de presse qui, je le répète, prétend donner le compte rendu de l'activité d'un comité qui siège à huis clos.

M. Argue: Le ministre a déclaré que la nouvelle provient d'une fuite et que l'enquête est secrète et se déroule à huis clos. Nie-t-il la nouvelle? Nie-t-il que les États-Unis font réduire considérablement les crédits affectés au projectile Bomarc?

L'hon. M. Pearkes: Je répète que je n'ai rien à dire pour le moment.

L'hon. M. Hellyer: Je n'ai qu'une observation à formuler au sujet de la déclaration que le ministre a faite tantôt. S'il est aussi bien renseigné qu'il a voulu nous le faire croire, je ne parviens pas à comprendre,—mes collègues non plus, j'en suis sûr,—pourquoi, quand l'Aviation américaine a décidé de suspendre provisoirement les opérations en attendant une nouvelle évaluation, le gouvernement n'a pas accepté le conseil que nous, de ce côté-ci de la Chambre, lui avions donné le 26 janvier dernier. C'est le moins qu'il aurait pu faire.

Des voix: Le vote!

M. le président: Le comité est-il prêt à se prononcer?

Des voix: Le vote!

M. le président: L'amendement est mis aux voix.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté par 82 voix contre 23.)

M. le président: L'amendement est rejeté. La résolution est-elle adoptée?

M. Martin (Timmins): J'aurais quelques observations à formuler avant l'adoption de

cette résolution, monsieur le président. Pourrais-je dire qu'il est une heure?

(La séance, suspendue à une heure, est reprise à deux heures et demie.)

Reprise de la séance

M. Martin (Timmins): Monsieur le président, j'aimerais formuler quelques observations sur le sujet soulevé par le chef de notre groupe, l'honorable député d'Assiniboia, quand il a pris la parole ce matin à propos des récents incidents d'origine raciale qui ont donné lieu à de la violence en Afrique du Sud, incidents qui préoccupent fort la population canadienne en ce moment.

J'aimerais souligner au gouvernement en particulier l'importance d'un aspect de cette question sur lequel, à mon avis, on n'a pas assez insisté. Les actes de massacre, l'autre jour, si répréhensibles qu'ils soient, s'estompent devant ce qui pourrait découler de ces incidents. En remontant dans l'histoire on trouve de nombreux exemples où des peuples dans des situations comparables à celle des gens de couleur d'Afrique du Sud ont été poussés par pur désespoir à verser des flots de sang qui se sont répandus à travers tout un continent et qui, en réalité, auraient pu se répandre dans le monde entier. Il peut arriver qu'une telle politique de ségrégation raciale prenne de l'ampleur et donne lieu à une guerre entre les races.

Monsieur le président, si nous nous arrêtons à examiner les raisons de ce qui s'est produit, nous constaterons, je pense, que tout cela découle de fausses prémisses. La situation est attribuable, je crois, à la crainte des blancs; ils craignent que les noirs, s'ils obtiennent l'égalité de représentation dans une région où leur nombre dépasse celui des blancs, traitent les blancs à leur tour comme ceux-ci ont traité les noirs. L'histoire nous enseigne qu'une telle crainte est sans fondement. Au cours des ans, seule la race blanche semble avoir été en proie à une soif insatiable du pouvoir et de la richesse. Les rouges du Canada n'en étaient pas atteints, du moins jusqu'à ce que nous la leur communiquions. Les bruns des Antilles et de l'Extrême-Orient en étaient exempts jusqu'au jour où nous la leur avons apportée. Les noirs d'Afrique n'avaient pas cette soif. La race blanche est la seule qui semble affligée de ce je ne sais quoi qui conduit à la guerre entre les races.

Je souligne au gouvernement et au premier ministre que si nous ne protestons pas contre ces agissements, nous passerons aux yeux de tous les gens de couleur du monde pour approuver par notre silence ce qui s'est passé l'autre jour. Je ne me rappelle aucun cas